

I NOTIONS ET DÉFINITIONS

On ne peut parler de citoyenneté sans rappeler la définition qu'en ont donnée les Grecs de l'Antiquité. Ils ont défini la cité idéale, celle où le citoyen, par sa participation, transcende les limites de son intérêt personnel et devient, en discutant avec les autres, ce qu'Aristote estimait être la nature véritable de l'être humain : un animal politique.⁽¹⁾ C'est dans ce contexte qu'a mûri l'idée de conférer la citoyenneté aux personnes. Il existait toutefois de nettes contradictions, car, tandis que les préceptes démocratiques permettaient aux citoyens de prendre part au gouvernement comme électeurs ou élus, les femmes, les esclaves, les étrangers et les résidents d'origine étrangère ne pouvaient pas obtenir le statut de citoyen. Le critère essentiel de la citoyenneté était la capacité de gouverner et d'être gouverné, par suite de l'autodiscipline et de l'éducation découlant du droit de propriété plein et entier.⁽²⁾ Fondamentalement, le droit de propriété qui les dégageait des servitudes de la subsistance permettait aux citoyens de consacrer leur temps à la «fonction publique», au sens le plus large.

C'est Socrate qui a le mieux illustré l'engagement des civilisations classiques envers la citoyenneté et le bien public. Pour lui, l'exil loin de ses concitoyens était un sort plus cruel que la mort. La citoyenneté, avec le sentiment d'appartenance qu'elle inspire, supposait un engagement existentiel. Toutefois, si la mort plutôt que l'exil était un choix logique pour Socrate, il est peu probable que, de nos jours, un professeur boive la ciguë pour l'amour de ses étudiants ou de la société.

Par opposition à la Grèce antique, la condition moderne est extrêmement individualiste. Nous manifestons notre sociabilité par nos relations personnelles et nous poursuivons nos intérêts par l'entremise du «marché». La citoyenneté moderne est faite de tensions entre le collectif et l'individuel. Elle doit aussi tenir compte du pluralisme grandissant des sociétés modernes, une réalité particulièrement importante dans un pays comme le Canada.

1. Les dimensions de la citoyenneté

Dans son témoignage devant le Comité, le professeur Raymond Breton a déclaré que nous ne devons pas «définir un modèle unique de citoyenneté applicable à tous». Autrement dit, il ne faudrait pas trop se préoccuper de trouver un modèle universel, une définition qui convienne à tous. L'un de nos grands atouts, a-t-il poursuivi, est de permettre aux gens de définir de différentes manières leur relation avec la collectivité.⁽³⁾ Le professeur Alan Sears a abondé dans le même sens, en affirmant que si certains Canadiens s'identifient à leur pays

(1) Michael Ignatieff, «The Myth of Citizenship», *Queen's Law Journal*, vol. 12, 1987, p. 399.

(2) Bryan S. Turner, *Citizenship and Capitalism: The Debate Over Reformism*, Allen and Unwin, London, 1986, p. 14.

(3) Sénat du Canada, Délibérations du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, Fasc. n° 8, p. 20. Ci-après cité : Délibérations, 8 : 20.